

PAR COURRIEL

Montréal, le 15 décembre 2025

Objet : Votre demande d'accès à l'information du 3 décembre 2025

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information datée du 3 décembre dernier.

Par cette demande, vous désiriez obtenir copie des renseignements ou des documents suivants :

- les poursuites pénales intentées contre des commerçants en lien avec l'altération de l'odomètre d'une automobile;
- fournir pour chaque dossier, le cas échéant, le numéro de dossier de cour du ministère de la Justice;
- les constats émis par l'OPC pour des commerçants en lien avec l'altération de l'odomètre d'une automobile;
- tous ces dossiers et constats pour les cinq dernières années à ce jour, par date et régions.

En réponse à votre demande, nous vous fournissons les documents que nous détenons en lien avec votre requête, soit 27 constats d'infraction contenant des chefs d'accusation concernant les articles 221 e) et 337 de la *Loi sur la protection du consommateur*. Vous trouverez également ci-joint un fichier Excel qui contient notamment les numéros de dossiers de cour pour chacun des constats remis.

Enfin, sachez que nous ne disposons pas de 2 des 29 constats répertoriés. Vous pouvez vous adresser au Bureau des infractions et amendes pour en obtenir une copie :

Bureau des infractions et amendes

1200, route de l'Église, 6^e étage
Québec (Québec) G1V 4X1
Téléphone : 418 643-5140, poste 1
Sans frais : 1 866 536-5140, poste 1
Télécopieur : 418 644-8486
amendes@justice.gouv.qc.ca

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous informons que vous pouvez, en vertu de la section III du chapitre IV de cette loi (article 135 et suivants), faire une demande de révision à l'égard de cette décision en vous adressant à la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours suivant la date de la présente décision. À cet effet, vous trouverez joint à la présente le document intitulé Avis de recours.

Veuillez agréer, , l'expression de mes sentiments les meilleurs.

[Original signé]

Me Joël Simard
Substitut à la responsable de l'accès à l'information

p. j.